

- Préparez la rentrée!**
- Rappels des principes de fonctionnement
 - Inscription au service périscolaire 2019-2020



Portail famille

● FONCTIONNEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES

La Mairie a investi dans une nouvelle plateforme afin de permettre aux familles de gérer au mieux la fréquentation de leurs enfants aux services périscolaires municipaux :

– **Restaurants scolaires :**

Beau Soleil : Pour les écoles Beau Soleil et Diwan (12h-13h45)

Locmaria : Pour l'école Notre Dame (12h-13h30)

– **Garderie :**

Pour les enfants des écoles Beau Soleil et Diwan

Horaires et jours d'ouvertures :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi sur le temps scolaire

Matin : de 7h15 à 8h45

Soir : de 16h30 à 19h15

POUR RAPPEL :

Le centre de loisirs qui se déroule les mercredis et durant les vacances scolaires dépend de Questembert Communauté. Les services sont organisés par des collectivités et des équipes différentes. Pour plus de renseignements rapprochez-vous du service Enfance-Jeunesse communautaire situé au niveau du Pôle Jeunesse, 18, rue Jean Grimaud.

● INSCRIPTION AU SERVICE PERISCOLAIRE

Pour fréquenter le service périscolaire, vous devez y être inscrit. Plusieurs cas de figures sont possibles :

CAS n° 1 : Votre enfant fréquente déjà le service.

Chaque année nous demandons aux familles **la mise à jour obligatoire** de leurs données administratives, pour cela des documents doivent être retournés au service périscolaire :

Une attestation de quotient familial doit être envoyée au service qui se chargera de le renseigner pour le calcul du tarif.

Sans ce document, le tarif maximum sera appliqué comme indiqué dans le règlement intérieur.

Une copie du carnet de vaccination devra être envoyée au service en cas de nouveaux vaccins.

CAS n° 2 : Votre enfant ne fréquentait pas encore le service mais été déjà à l'école.

Vous devez transmettre au service périscolaire dans les meilleurs délais les documents indiqués ci-dessous :

Une fiche de renseignements administratifs, téléchargeable sur le site internet de la Mairie, page « Portail Famille » vous pourrez la transmettre au service périscolaire situé à « Pomme d'api », place Jacques Prévert (derrière la piscine) ou à l'adresse mail : rythmesscol.questembert@gmail.com

Une attestation de quotient familial, le service se chargera de le renseigner pour le calcul du tarif. **Sans ce document, le tarif maximum sera appliqué comme indiqué dans le règlement intérieur.**

Une copie du carnet de vaccination afin de prendre en compte les renseignements médicaux.

CAS n° 3 : Votre enfant entre à l'école...

Pour les écoles Beau Soleil

Lors de votre inscription à l'école vous allez remplir un document et transmettre un dossier avec toutes les pièces administratives qui servira pour l'école et pour le service périscolaire. Toutefois, certains enfants sont inscrits parfois quelques mois avant leur premier jour d'école. Pensez à mettre à jour vos données et à nous les transmettre pour la première facturation.

Une attestation de quotient familial, le service se chargera de le renseigner pour le calcul du tarif. **Sans ce document, le tarif maximum sera appliqué comme indiqué dans le règlement intérieur.**

Une copie du carnet de vaccination si des vaccins ont été réalisés depuis l'inscription de votre enfant.

Pour les écoles Notre Dame et Diwan

Vous devez transmettre au service périscolaire dans les meilleurs délais les documents indiqués ci-dessous :

Une fiche de renseignements administratifs, téléchargeable sur le site internet de la mairie, page « Portail Famille » vous pourrez la transmettre au service périscolaire situé à « Pomme d'api », place Jacques Prévert (derrière la piscine) ou à l'adresse mail : rythmesscol.questembert@gmail.com

Une attestation de quotient familial, le service se chargera de le renseigner pour le calcul du tarif. **Sans ce document, le tarif maximum sera appliqué comme indiqué dans le règlement intérieur.**

Une copie du carnet de vaccination afin de prendre en compte les renseignements médicaux.

Une fois que le dossier administratif a été transmis ou mis à jour vous pourrez vous connecter au « Portail Famille ».

● POUR VOUS CONNECTER

Pour une première connexion¹, il vous faudra activer votre portail famille muni d'un code à usage unique (ce code est délivré par le service périscolaire lors de l'inscription de votre enfant).

Ensuite vous vous connecterez avec votre adresse mail et le mot de passe que vous aurez défini lors de l'activation de votre compte.

Renseignez vos identifiants (email et le mot de passe) puis cliquez sur « Se connecter ».

Si vous avez oublié votre mot de passe ? Cliquez sur « Je n'arrive pas à me connecter », renseignez votre adresse mail puis cliquez sur « Envoyer ».

● MODALITÉS DE RESERVATION DES ACTIVITES

Les réservations se font depuis le portail famille et doivent être actualisées en cas de changements.

¹ Se rendre à la fin de ce document pour consulter l'annexe concernée.

Elles s'effectuent au choix :

- x A l'année ou sur une période, à raison de 4 jours par semaine

OU

- x Selon une semaine type : les enfants sont inscrits pour certains jours de la semaine qui sont reportés automatiquement pour toute l'année (exemple : tous les lundis et tous les jeudis) au calendrier selon les besoins de la famille.

Attention : en cas de garde alternée, il est nécessaire de remplir un **calendrier de garde alternée que vous obtiendrez auprès du service périscolaire**. Chaque parent inscrit son enfant sur l'agenda de l'enfant en fonction du calendrier transmis au service. Chaque parent reçoit sa propre facture.

● RÉSERVATIONS ET/OU ANNULATION²

Pour déjeuner au restaurant scolaire ou aller en garderie, vous devrez forcément réserver les présences de votre(vos) enfant(s) **au moins 8 jours à l'avance**.

Une annulation de réservation peut être effectuée jusqu'à **2 jours avant le jour choisi**. Si vous devez annuler en dehors de ce délai car votre enfant est malade, un **certificat médical ou une ordonnance** devra être fourni auprès du service périscolaire.

Une annulation s'effectue depuis votre compte famille :

- soit directement sur le planning,
- soit en envoyant un message depuis la messagerie intégrée à votre espace famille, en cliquant sur "Nous contacter" dans le menu de gauche.

● RÉGIME SPÉCIFIQUE ET PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

En cas de **régime alimentaire spécifique**, vous devez le signaler auprès du directeur d'école et du responsable périscolaire lors de l'inscription.

² Se rendre à la fin de ce document pour consulter l'annexe concernée.

En cas de **problème de santé** (allergie, diabète, asthme, épilepsie...) ou de handicap de l'enfant, la famille a l'obligation de le signaler lors de l'inscription.

Dans le cadre d'un **régime alimentaire particulier pour raison médicale**, (allergie, intolérance, diabète...) l'un de ces modes d'accueil peut être proposé :

- menu habituel avec éviction simple par l'enfant
- panier repas fourni par la famille
- adaptation du menu par l'équipe de cuisine

Si l'enfant nécessite, pour une raison de santé chronique, un aménagement spécifique, à savoir: la prise d'un médicament, un régime alimentaire particulier, une attention particulière..., vous devez vous rapprocher de la direction de l'école en charge des **PAI (Protocole d'Accueil Individualisé)**.

● **PAIEMENT DES FACTURES**

Un titre du TRÉSOR PUBLIC est envoyé aux familles mensuellement pour information et règlement. **Attention, les familles en prélèvement automatique le reçoivent également.** Le détail de la facturation n'est visible que sur la facture disponible sur le compte famille.

Vos factures sont dorénavant dématérialisées. Vous ne les recevez donc plus par courrier postal. Elles sont disponibles et téléchargeables depuis votre compte famille.

Possibilités de règlement :

Les modes de règlement privilégiés sont :

- Prélèvement automatique : rapprochez vous du service pour mettre en place le prélèvement
- Le portail famille offre la possibilité d'effectuer le paiement en ligne de vos factures via TIPI (paiement sécurisé en ligne des collectivités locales).

A réception du titre émis par le Trésor Public, munissez-vous des codes indiqués sur le titre et rendez vous sur :

<https://www.tipi.budget.gouv.fr/tpa/accueilportail.web>

Toutefois, si ces modes de paiement ne sont pas envisageables, il est également possible de payer par chèque et espèces directement au TRÉSOR PUBLIC.

L'historique des factures est archivé sur le portail pour un meilleur suivi des dépenses et vos futures déclarations d'impôts (ne sont visibles que les factures éditées à partir de la mise en ligne du portail soit Mai 2018).

● TARIFS

Les tarifs sont définis par délibération du conseil municipal et sont appliqués en fonction du quotient familial (pour les habitants questembertois). Ils sont consultables depuis le site internet de la mairie.

Changement pour la facturation des activités :

à compter de septembre 2019

Pour les réservations effectuées avec un enfant absent sans justificatif, les activités seront considérées comme consommées donc facturées.

En cas de repas pris sans réservation (dans un délai de 8 jours) une majoration du prix de 1€ sera appliquée au tarif du repas.

En cours d'année, vous pouvez faire recalculer votre tarif sur présentation d'une nouvelle attestation de quotient CAF ou MSA du Morbihan. Le nouveau tarif est alors applicable au premier jour du mois en cours.

● MESSAGERIE

Le portail est doté d'une messagerie qui vous permet de contacter directement les services concernés, à partir de votre compte famille en cliquant sur la rubrique « [Nous contacter](#) ».

Vous avez la possibilité de joindre des documents directement avec votre message (des documents scannés par exemple).

● **POUR LA PROCHAINE RENTRÉE SCOLAIRE**

La future période (année scolaire prochaine 2019-2020) n'a pas encore été créée sur le portail famille. Vous pourrez réserver les activités de votre(vos) enfant(s) lorsque cette nouvelle période aura été ouverte. Les réservations seront possibles à partir de [la mi-juillet 2019](#)

BONNE NAVIGATION !

ANNEXES :

- Première connexion
- Réservation/Annulation des activités



Portail famille

PREMIERE CONNEXION

- Rendez-vous sur le sites internet de la commune et cliquez sur l'accès rapide sur la droite « PORTAIL FAMILLE »



- Cliquer ensuite sur le lien :

PORTAIL FAMILLE



Les inscriptions à la garderie et au restaurant scolaire se font en ligne. Vous pouvez gérer les « activités » de vos enfants, c'est à dire les inscrire à la garderie ou au restaurant scolaire, mais aussi consulter leurs factures, payer en ligne via le site Tipi...

LA DÉMARCHÉ

Les parents ont reçu un courrier avec leur identifiant pour se connecter sur le « portail famille ». Les inscriptions pour la garderie et le restaurant scolaire sont obligatoires pour l'année scolaire 2018-19. Cependant l'inscription sur le site est à faire rapidement. Elle permet de compléter la fiche famille avec toutes les informations nécessaires et de pouvoir régler vos factures en ligne via Tipi (paiement sécurisé).

Pour vous connecter rendez-vous sur l'adresse : <https://portail.berger-levrault.fr/17634/accueil> muni de votre code confidentiel reçu par courrier.

L'inscription de vos enfants aux activités périscolaires vaut acceptation du [Règlement et Fonctionnement des services périscolaires](#). Merci de nous retourner le document signé.

TÉLÉCHARGEMENTS

- [guide pour s'inscrire sur le portail famille](#)
- [Premiers pas sur le Portail Famille](#)
- [Règlement et Fonctionnement des services périscolaires](#)
- [Fiche de pré-inscription scolaire 2018-2019](#)
- [BL FAQ](#)

CONTACTS

SERVICE PÉRISCOLAIRE

place Jacques Prévert
Questembert

☎ 02 97 26 11 38

☎ 06 31 93 75 71

✉ rythmesscol.questembert@gmail.com

- Cliquer sur le bouton **Créer un compte**.

- Renseigner le formulaire ci-dessous.

- Cliquer sur le bouton « **S'inscrire** »
- Activer le compte personnel dans votre boîte email

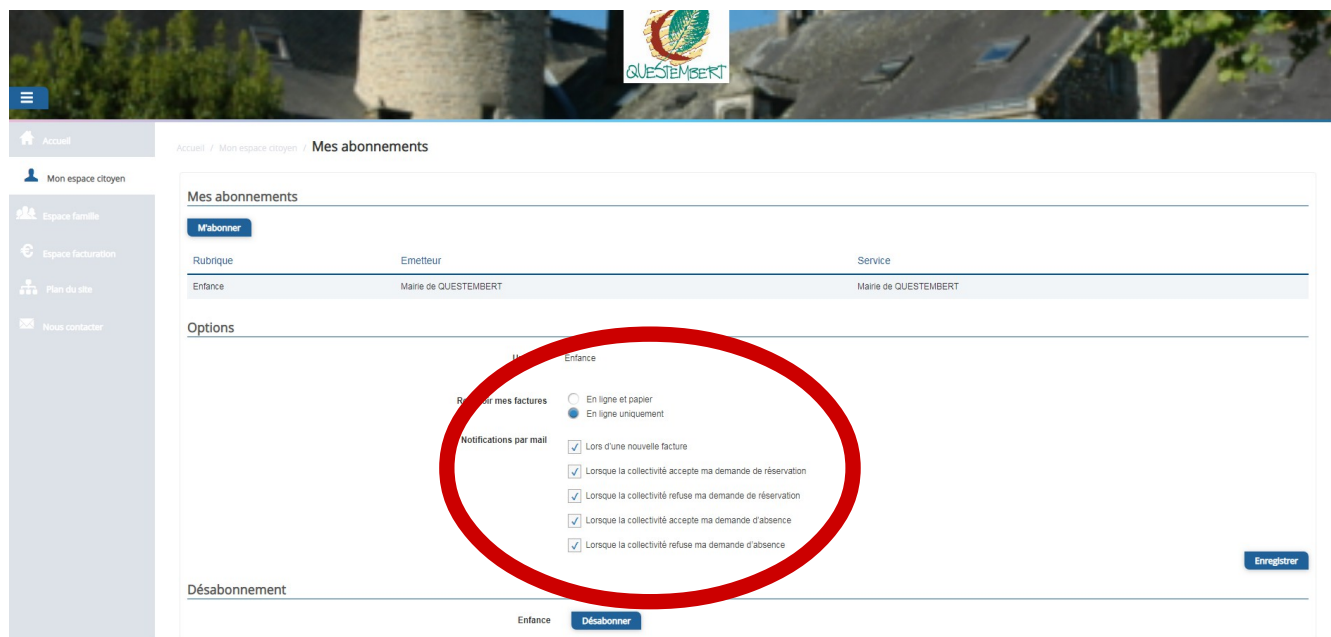
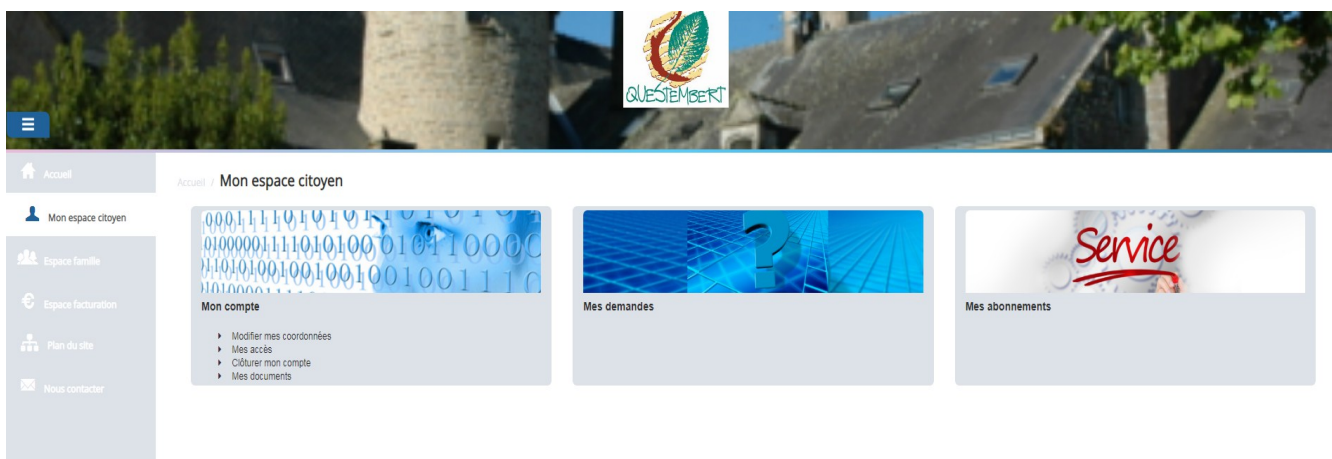
Vous allez recevoir un e-mail de confirmation à l'adresse mail renseignée à l'étape précédente. Cliquez sur le lien d'activation.

Votre compte est alors activé. Vous pouvez maintenant vous connecter avec vos identifiants (email + mot de passe créé précédemment par vos soins).

Nous vous invitons à vérifier les données pré-remplies et les compléter le cas échéant.

NB : Pour consulter vos factures sur le portail, pensez à cocher la case le proposant.

En vous rendant sur la page « Mon espace citoyen » puis « Mes abonnements », vous pourrez paramétrer les notifications reçues par mail.



RESERVATIONS/ANNULATIONS ACTIVITES

Les activités de vos enfants sont récapitulées sous la forme d'un planning. De cette façon, vous pouvez consulter l'agenda de votre ou de vos enfants au mois ou à la semaine (7 jours et 5 jours).



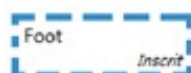
Un code couleur permet de différencier vos enfants.

Les boutons « switch » permettent d'afficher au choix un ou plusieurs de vos enfants, une ou plusieurs des activités auxquelles ils sont inscrits.



Le nom de l'activité concernée est indiqué sur le planning et son état est affiché en dessous.

Chaque état d'une activité est représenté selon une légende :



Votre enfant est inscrit à cette activité sur la période concernée, mais il n'est pas réputé présent.



Vous avez réalisé une demande de réservation pour que votre enfant participe à cette activité.



Votre enfant participe à l'activité (la collectivité a accepté votre demande)

Selon les cas et les contraintes fixées par la collectivité, plusieurs réponses sont possibles et seront précisées dans le planning.



FAIRE UNE DEMANDE DE RÉSERVATION OU D'ABSENCE

Pour faire une demande de réservation ou d'absence, deux possibilités :

- ✓ Sur le planning directement
- ✓ Via le formulaire (demande sur une période)

→ Via le planning

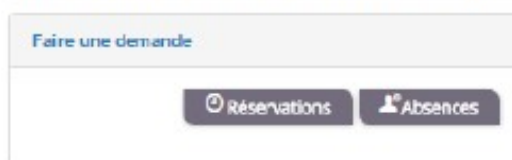
Pour effectuer une demande de réservation ou d'absence, il vous suffit de cliquer sur l'activité souhaitée et de confirmer la demande.

- ⇒ La demande de réservation peut se faire sur une journée où l'enfant est inscrit
- ⇒ La déclaration d'absence ne peut se faire que sur une journée où l'enfant a réservé

Ce mode de fonctionnement permet d'effectuer rapidement une demande de réservation ou d'absence pour un seul jour.

→ Via un formulaire (conseillé pour une période donnée)

La demande de réservation via le bouton, en bas à droite du planning



Un formulaire est à remplir. Ce mode de fonctionnement permet d'effectuer une réservation ou demande d'absence sur une longue période en précisant les journées concernées.



**Le Service Périscolaire reste à votre disposition
pour vous accompagner dans vos démarches
en cas de difficulté ou de problème technique.
Horaires 8h-11h45 / 12h45-17h15
Téléphone : 06 31 93 75 71
Mail : rythmesscol.questembert@gmail.com**

